

Certification CertiCREA : Création ou reprise d'une entreprise agricole

Formation permettant la délivrance de la certification RS 5244 « CertiCREA »

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5244/>

Certificateur : Chambre d'Agriculture France - Date d'enregistrement de la certification : 14.09.2020 pour 5 ans

composée de 4 modules : **2 SOCLES** et **2 OPTIONS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 188 702 021 00034
APE 9411Z
N° déclaration d'activité OF
7487P002587

DUREE :

2 journées en salle

DATES :

3 et 17 juin 2024
(évaluation orale
le 04 juillet 2024)

HORAIRES :

de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

LIEU :

A la Chambre d'Agriculture
de la Haute-Vienne
SAFRAN – 2 av. Georges Guingouin
87350 PANAZOL

NOMBRE DE PLACES :

15 places. La formation ouvre
à partir de 5 inscrits

FRAIS DE REPAS :

à la charge de chacun.

CONTACT INSCRIPTION :

Karine AUCOULON
Tél : 05 87 50 42 34
karine.aucoulon@
haute-vienne.chambagri.fr

INSCRIPTION :

Jusqu'au 07/05/2024



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement en contactant le responsable du stage.

FORMATION OPTIONNELLE :

Vendre en circuits courts

Les clés pour réussir mon projet en circuits courts.

OBJECTIFS :

- Maîtriser la réglementation de la commercialisation en circuits courts en lien avec votre projet de reprise ou d'installation.
- Adapter son offre au marché et en tenant compte de la concurrence.
- Analyser une étude de marché en circuit-court pour valider la faisabilité de votre projet.

CONTENU :

- Le cadre juridique de son activité en circuit court,
- Les règles sanitaires, d'urbanisme, ERP, DUER, commercialisation,...
- Les circuits de commercialisation (atouts, contraintes, facteurs de réussite),
- Etude de marché.

EVALUATIONS DES ACQUIS :

Avant la formation : positionnement en se référant aux prescriptions du CEPPP ou par un entretien avec le responsable de la formation lors de l'inscription.

Pendant la formation : réalisation d'exercices permettant de s'assurer de l'appropriation des apports.

Pour la certification : L'évaluation est sous forme d'une présentation orale qui repose sur votre projet personnel (présentation orale de 5 minutes pour cette option réalisée à la fin du parcours de formation) + l'évaluation de la formation socle.

Une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation vous seront remis à l'issue de la formation. L'obtention de la certification est matérialisée par la remise d'un certificat.

METHODES PEDAGOGIQUES : Apports théoriques et méthodologiques, échanges, présentation et utilisation d'outils, exercices.

PUBLIC : Porteurs de projets engagés dans une démarche d'installation en circuits courts en Haute-Vienne.

INTERVENANTS :

Marine BOURDEIX, conseillère circuits courts et de proximité, de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne.

Christian PORCHAIRE, conseiller expert en économie et gestion de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne

RESPONSABLE DE LA FORMATION ET DE L'ÉVALUATION : Christian PORCHAIRE, conseiller expert en économie et gestion de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne

TARIF : 490 €/personne

Prises en charges possibles :

- Compte Personnel Formation (consultez votre crédit CPF) avec cofinancement éventuel en fonction de votre statut.
- VIVEA sous certaines conditions.

Contactez le Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP) pour étudier les possibilités de prises en charge.

PRE-REQUIS : Admission après entretien. Dès votre pré-inscription, un conseiller prendra contact avec vous pour un positionnement afin d'ajuster le parcours à vos besoins (en s'appuyant sur les prescriptions du CEPPP ou après un entretien). Un devis personnalisé ajusté vous sera transmis.